

UNIVERSITÉ DES ANTILLES ET DE LA GUYANE
Division de la Scolarité
Compte-rendu du Conseil des Études et de la Vie Universitaire
du 07 juillet 2003

Étaient présents :

M. ABENAQUI Xavier	Mme BADE Florine	M. BLONC Stephen
M. CABRION Gérard	M. CHARLES-NICOLAS Aimé	M. CLERGEOT Henri
Mme COUCHY Gerty	M. EUTROPE Jean-Pierre	Mme FELIMARD-LEGRAND Colette
Mme GROUVEL Marie-France	M. HUISMAN Olivier	Mme JEAN-BAPTISTE Marie-Danielle
M. JOACHIM Yannick	M. LABECA Laurent	M. MAXIMIM Grégory
M. MEGY Alain	Mme MOORE Jehnny	Mme MORAVIE Rose-Marie
Mme NABAJOTH Andrée	M. NARAYANINSAMY Jacky	M. RALECHE Roddy
Mme TOURNAIRE Annie	Mme VITALIEN PERIA Josette	

Avaient donné une procuration :

Mme JEAN-ALEXIS Myriam à M. EUTROPE Jean-Pierre	Mme JEANNE-ROSE Michèle à Mme TOURNAIRE Annie	M. OLLIVIER Bruno à M. CLERGEOT Henri
M. PELTEKIAN Sahag à Mme MOORE Jehnny	Mme SAUNIER Annie à M. CHARLES-NICOLAS Aimé	

Étaient absents :

Mme ARSENE Marie-Ange	M. GRANDIN Pierre-Victor	M. LOUIS Michel
M. LOUIS Patrice	M. MAILLE Claude	M. MARBOT Alain
M. MERIL Sylvère	M. MONDOR Régis	M. NORE Claude
Mme SMITH-RAVIN Emilie	Mme TARDEL Vanessa	

Étaient présents à titre consultatif :

Mme BERNABE Marie-Françoise	Mme PARIS Françoise	Mme SALOMON Christiane

Membres invités :

M. CELANIE Emile Ingénieur Hygiène et Sécurité	Mme DAVID Doris SAIO Rectorat de Martinique DRONISER	M. DISPAGNE Michel Faculté des Lettres et Sciences Humaines
M. LINGUET Laurent Directeur de l'IES de Cayenne	M. LOUIS Max Vice-président du Conseil Scientifique	

Le quorum étant atteint, Monsieur Alain ARCONTE, Président de l'Université, ouvre la séance à 9 heures. L'ordre du jour après ajustement et rajout des questions diverses est arrêté comme suit :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du CEVU du 04 juin 2003.
 2. Demandes de créations et de renouvellements de Diplômes Universitaires, par la Faculté de Médecine
 3. Modalités de contrôle des connaissances pour l'année universitaire 2003-2004.
 4. Ouvertures de diplômes ou modifications pour la rentrée 03.
Maîtrises de Biologie (SEN) – DEUG portugais – Maîtrise de droit privé en Guyane -..
 5. Présentation des éléments de mise en œuvre de la VAE (validation des acquis et de l'expérience) (arrêté d'avril 2002).
 6. Questions posées par les étudiants au dernier CEVU :
a - Projets de développement de la vie étudiante, difficultés de rencontre et de dialogue.
b – Problème relatif à l'hygiène et à la sécurité sur les campus
 7. Désignation d'un membre enseignant pour la Commission PRP (Prime pour Responsabilité Pédagogique).
 8. Questions Diverses.
- Délivrance des diplômes à l'UAG
 - Respect de la semaine de révision
 - Quelles sont les propositions pour conserver la filière MASS qui est menacée de fermeture ?
 - Sur quels critères se fonde la répartition des primes pédagogiques ?
 - Demande de précisions sur l'ouverture des classes préparatoires de lettres
 - Dotation « Aide aux projets » que deviennent les fonds non utilisés à cause de la grève ?
 - Difficulté d'expression au sein du Conseil de la Faculté des lettres
 - Peut-on demander l'ouverture des diplômes de licence et maîtrise Lettres Classiques ? Qui décide de l'ouverture d'un diplôme ?

- Existe-t-il un contrôle effectif de la présence des responsables de filières sur le campus à l'issue des périodes d'examens
 - difficultés de consultation des copies

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du CEVU du 04 juin 2003.

Monsieur EUTROPE fait part au Conseil des difficultés rencontrées pour imprimer les dossiers expédiés par email, il demande que le procès-verbal du CEVU soit envoyé par courrier postal.

Mme PARIS demande de rectifier la situation de M. CHARLES-NICOLAS qui est porté à la fois, absent et excusé.

Le procès-verbal est approuvé à la majorité des 28 membres présents ou représentés.

2. Demandes de créations et de renouvellements de diplômes universitaires

Monsieur CHARLES-NICOLAS présente les demandes d'habilitations de la faculté de médecine qui comprend cinq créations et deux renouvellements. Il précise que l'ouverture d'un DU est toujours conditionnée par un nombre suffisant d'inscriptions, afin d'en assurer le financement.

- Créations

DU de Soins palliatifs

DU de Prise en Charge des soins en médecine tropicale

DU de Dermatologie infectieuse et tropicale

DU de Prévention des troubles du développement du petit enfant

DU d'Implantologie orale

- Renouvellements

DU d'Addictologie et Dopage

DU de Grossesse à Risques

a) DU de Soins palliatifs

L'objectif de cette formation est d'améliorer le contrôle de la douleur et ses symptômes, de prendre conscience des exigences de l'accompagnement quand l'issue est inéluctable, d'apprendre à se centrer sur le malade et non sur la maladie. Basée sur une coordination multidisciplinaire Martinique/Guadeloupe, cette formation se déroulera alternativement une année sur deux en Martinique et en Guadeloupe.

L'intérêt de ce diplôme est d'obtenir un réseau de soignant en ville qui permettrait aux patients de rester chez eux.

Avis du CEVU : Favorable pour 4 ans

b) DU de Prise en Charge des soins en médecine tropicale

Les enseignements de ce DU sont basés essentiellement en Guyane.

L'objectif est de donner aux personnels de soins une formation pratique et claire sur un modèle de « Conduites à tenir » devant des pathologies tropicales. Cette formation leur permettra de mieux assurer les soins prescrits.

REMARQUES DU CEVU

Manque Plan de financement : On rappelle le principe d'autofinancement de ces diplômes.

Il manque la liste des intervenants : Ce ne peut être une liste de personnes « pressentis », mais une liste de personnes qui acceptent d'intervenir, donnant de ce fait leur caution à cette formation.

Le dossier ne fait pas état de la date du conseil de faculté ayant donné un avis favorable.

Dans la rubrique « accès » : la formulation accord du responsable coordinateur peut être source de conflits. Il vaudrait mieux une formulation du type « après entretien ou sur dossier »

Avis du CEVU : Favorable sous réserve d'intégrer les observations formulées et de représenter le dossier au CEVU du mois d'octobre

c) DU de Dermatologie infectieuse et tropicale

Ce diplôme destiné aux étudiants en Médecine de 3^{ème} Cycle est basé en Guyane. Il apporterait une complémentarité à l'enseignement général de médecine tropicale dispensé en Guyane.

REMARQUES DU CEVU

Il manque : le plan de financement (On rappelle le principe d'autofinancement de ces diplômes), la date du conseil de faculté ayant donné un avis favorable.

La liste des intervenants ne peut être une liste de personnes « pressentis », mais une liste de personnes qui acceptent d'intervenir, donnant de ce fait leur caution à cette formation.

Avis du CEVU : Favorable sous réserve d'intégrer les observations formulées et de représenter le dossier au CEVU du mois d'octobre

d) DU de Prévention des troubles du développement du petit enfant

Ce diplôme organisé en Guadeloupe, permettra de développer auprès des professionnels de la petite enfance des connaissances leur permettant de développer des compétences pour organiser des actions dans le domaine de la prévention et de l'intervention précoce dans ce cadre.

REMARQUES DU CEVU

L'année d'ouverture de ce DU ne peut-être 2002-2003.

Equilibrer prévision du flux et recettes inscriptions. Le financement doit être calculé sur le minimum du flux et non le maximum.

Equilibrer plan de financement recettes = dépenses.

Indiquer dans le dossier la date du conseil de faculté ayant donné un avis favorable.

Avis du CEVU : Favorable sous réserve d'intégrer les observations formulées et de représenter le dossier au CEVU du mois d'octobre

e) DU d'Implantologie orale

Les formations post-universitaires en matière d'implantologie orale sont dispensées exclusivement en Métropole. Ce Du organisé sur deux ans permettra aux chirurgiens dentistes de Guadeloupe voire de Martinique ou Guyane de recevoir sur place une formation théorique et pratique leur permettant d'intégrer dans leur exercice cette discipline récente.

REMARQUES DU CEVU

Manque liste des intervenants.

Compte tenu du coût élevé de ce DU, une attention toute particulière doit être portée sur le respect de l'équilibre du plan de financement.

Avis du CEVU : Favorable sous réserve d'intégrer les observations formulées et de représenter le dossier au CEVU du mois d'octobre

f) DU d'Addictions et Dopage

La Faculté de Médecine demande le renouvellement de ce DU qui répond à une demande des secteurs sanitaires et sociaux. Cette formation se fera en collaboration étroite avec la Guyane qui a une forte demande de formation en addictologie. Un bilan de la formation précédente est présenté oralement par le professeur Charles-Nicolas

Avis du CEVU : Favorable

g) DU de Grossesse à Risques

Après une brève présentation de ce DU, Monsieur Charles-Nicolas précise que la périnatalité a un taux plus important en Guadeloupe qu'en France Métropolitaine. Monsieur Charles-Nicolas rajoute que ce DU, de niveau 3ème cycle, a fait ses preuves, puisqu'il s'agit d'un renouvellement

Le CEVU s'étonne de l'absence de plusieurs informations dans le dossier présenté au Conseil :

- Le bilan de la précédente formation
- La partie recette du plan de financement manque de lisibilité. On peut s'étonner que la totalité du coût d'un ordinateur portable et d'une imprimante soit imputée à cette seule formation et à cette seule promotion. Notons que le document prévoit que la formation dure 8 jours. Cet investissement devrait être amorti sur l'ensemble des promotions sur les 4 ans de l'habilitation.
- Enseignements obligatoires ? , Options ? : Il n'y a pas d'annexe.

Avis du CEVU : Serait Favorable sous réserve d'intégrer les observations formulées et de représenter le dossier au CEVU du mois d'octobre.

Observation Générale :

Madame GROUVEL rappelle à nouveau que pour constituer un fonds documentaire pertinent en adéquation avec les différents types d'enseignements, la documentation de ces différents DU doit être déposée à la Bibliothèque Universitaire.

3. Modalités de contrôle des connaissances pour l'année universitaire 2003-2004.

Le Vice-président du CEVU rappelle qu'il est nécessaire que les règlements soient approuvés chaque année par le CEVU.

S'agissant des règlements sans modification, un simple courrier du Doyen mentionnant que le dit règlement est sans changement pour l'année universitaire considérée suffit pour approbation du CEVU.

Par contre les règlements avec modifications doivent faire l'objet d'un support papier en mettant en évidence les modifications formulées.

Madame FELIMARD fait part au CEVU des dysfonctionnements constatés au niveau de certains règlements soumis pour examen du Conseil. Elle propose donc la création d'une commission qui aurait pour mission l'examen détaillé de tous les règlements.

Le conseil approuve la création de cette commission qui est composée comme suit :

Trois Etudiants membres du CEVU :

MAXIMIN Grégory (SJE 971)

RALECHE Roddy (SJE 972)

MOORE Jehnny (IUT de Kourou)

Trois autres membres du CEVU

FELIMARD-LEGRAND Colette (SEN 971)

Aucune modification n'étant effectuée, les modalités de contrôle des connaissances des UFR, Lettres et sciences humaines, SJE de Guadeloupe, IESG pour les sciences de l'ingénieur, l' IUT pour le GB et le GEA, sont approuvées.

a) Modalités de contrôle des connaissances de l'UFR STAPS

Les modifications formulées par l'UFR STAPS concernent essentiellement l'intégration des modifications apportées au règlement général lors du CEVU du 26 juin 2002. Cependant une discussion a lieu sur le bien-fondé de préciser qu'en matière d'amélioration de note, la nouvelle note remplace l'ancienne. Il est proposé de modifier comme suit le dernier alinéa de l'article 6 : « Dans une même année universitaire, lors de la deuxième session d'examen, un étudiant qui désire améliorer sa note, peut demander à subir l'examen terminal d'un élément constitutif déjà acquis. Il le fait à ses risques et périls **sachant que la nouvelle note remplace l'ancienne**. Dans ce cas il devra obligatoirement s'inscrire à l'épreuve concernée ».

Les modalités de contrôle des connaissances de l'UFR STAPS ainsi modifiées sont approuvées par le CEVU.

b) Modalités de contrôle des connaissances de l'UFR SEN

Après examen des modifications apportées par l'UFR SEN s'en est suivie une discussion sur le rapprochement des deux sessions d'examens. Est – il possible de revenir à l'ancien système avec la deuxième session en septembre ? Mme Moravie précise que l'expérience montre que, lorsque la deuxième session se déroule tout de suite après la première, le taux de présence est bien plus élevé. Elle ajoute qu'il faudrait laisser le système en place pour une autre promotion avant de l'évaluer.

De plus il est demandé une meilleure information des étudiants quant aux inconvénients et avantages d'une telle pratique.

Il a été précisé que le soutien peut être facilement mis en œuvre entre deux sessions en cours d'année. La période des vacances juillet-août est peu propice à l'organisation de ce soutien, si la deuxième session se tient en septembre.

Les modalités de contrôle des connaissances de l'UFR SEN sont approuvées à l'unanimité.

c) Modalités de contrôle des connaissances de l'IESG (DEUG et Licence de Portugais)

Après examen de ce règlement il est demandé de rajouter à chaque fois qu'il est nécessaire « **ou égale** », après supérieure à la page 7 (C- Attribution de mention)

Ces modalités de contrôle des connaissances sont approuvées à l'unanimité.

Concernant la filière Sciences Economiques, le Vice-président souligne que les deux composantes établissent régulièrement un règlement par diplôme et qu'il serait en effet plus opportun d'avoir un règlement par filière : Un même texte pour le DEUG et la licence de sciences économiques.

Les modalités proposées par l'UFR droit et Sciences Economiques de la Martinique ayant été remis le matin du CEVU aux membres du Conseil, il n'a pas été possible de statuer sur ce règlement.

La Commission statuant sur les règlements de contrôle des connaissances se réunira au mois d'octobre 2003.

4. Ouvertures de diplômes ou modifications pour la rentrée 2003.

a) Maîtrise de Biologie (SEN)

Le Vice-président précise que seules les demandes d'habilitations actées dans le contrat quadriennal sont prises en compte pour une ouverture effective. La maîtrise de biologie (enseignement), n'étant pas habilitée lors de la campagne contractuelle, ne peut être ouverte à la rentrée 2003. Cependant et conformément à l'annexe du contrat, cette habilitation peut être demandée pour la rentrée 2004.

b) Licence de portugais (IESG)

Le Vice-président du CEVU rappelle que l'obtention de l'habilitation auprès du MEN n'implique pas systématiquement l'ouverture du diplôme. Il précise que la décision d'ouverture appartient à l'Université et est conditionnée par la capacité de la composante à mettre en place la formation sollicitée. Au sein de l'UAG trois critères sont privilégiés : L'encadrement pédagogique, Un effectif suffisant, L'organisation matérielle.

Madame FELIMARD précise qu'il faudrait aussi penser à l'encadrement administratif.

Le CEVU donne un avis favorable pour l'ouverture de la licence de portugais pour la rentrée 2003.

c) Maîtrise de droit privé en Guyane

Dans le souci d'offrir aux étudiants une formation la plus complète possible, l'IESG demande l'ouverture de la maîtrise de Droit privé en Guyane. Il est précisé qu'un système d'alternance mention « droit privé » et mention « droit public » existe à l' IESG. Il faut noter que ces habilitations sont sous la responsabilité pédagogique de la faculté de droit et économie de la Martinique.

Après examen le conseil s'étonne que les enseignants de cette faculté n'aient pas été sollicités, et que l'on fait appel à des intervenants extérieurs.

A la question sur les charges financières qui pèseraient sur l'UAG pour ce diplôme, Monsieur LINGUET, en calculant le coût d'une maîtrise, fait ressortir un surplus de 2000 € qui correspond, pour ce diplôme, au coût des intervenants extérieurs.

Il est précisé que la région serait prête à investir 15 000 € dans cette formation.

Il est réaffirmé le souhait de donner la préférence aux enseignants locaux à moins que le diplôme nécessite quelques spécialités extérieures.

Monsieur CLERGEOT tient à préciser qu'il ne s'agit pas d'une discrimination des enseignants des Antilles.

Compte tenu de ces éléments, l'ouverture en formation initiale de cette formation sans l'accord de la composante responsable pédagogiquement n'est pas souhaitable. Il est proposé une ouverture dans le cadre de la formation continue. Les membres du conseil sont invités à se prononcer sur cette possibilité.

Le conseil reconnaît l'utilité de cette formation mais recommande qu'elle soit reformulée dans le cadre de la Formation Continue.

d) Modification DEUG portugais

La demande de modification de l'IESG concerne la suspension de l'obligation de répétition de contenu d'option D9 – D12 en deuxième année. Une seule de ces deux options sera proposée dans un semestre.

Afin de réduire le volume horaire de ce diplôme, l'IESG propose une configuration qui s'efforce de concilier l'éventail de formation des étudiants et leurs besoins en heures en offrant aux étudiants une option de 24 h par semestre :

Option D9 de spécialité : culture afro-brésilienne. Option D12 de spécialité : portugais pratique

Le Conseil donne un avis favorable sur cette modification.

e) Modification maîtrise de biologie

Le module « génétique des populations » de l'Unité d'Enseignement « Biologie et génétique des Populations, Ecosystèmes Tropicaux » n'étant plus enseigné, la Faculté SEN propose de supprimer ce module et de le remplacer par « Environnement terrestre et marine » le volume horaire reste sans changement.

Le nouvel intitulé pour l'année universitaire 2003-2004 est : UE MBA (Ecosystèmes et environnement terrestres et marines).

Le Conseil donne un avis favorable à cette adaptation de la maquette.

5. Présentation des éléments de mise en œuvre de la VAE (validation des acquis et de l'expérience) (arrêté d'avril 2002).

Monsieur Michel DISPAGNE, Maître de conférence à l'UFR des lettres et sciences humaines en Martinique, membre de la cellule VAE de l'UAG présente le dossier au CEVU.

Il informe de la création d'une cellule VAE à l'UAG qui a pour objectif d'établir les modalités de mise en place de la VAE dans l'établissement. Cette cellule a travaillé sur des documents relatifs à l'information du public, la composition du jury, le dossier de VAE.

Il précise que les textes ministériels prévoient un accompagnement pédagogique pour la constitution du dossier.

Monsieur DISPAGNE informe de la création de points relais-conseils sur chaque site de l'UAG, ces points sont basés au niveau du SCUIO-IP.

Il ajoute que la VAE concerne l'ensemble des diplômes de l'UAG, cependant la cellule envisage de sélectionner certaines filières, au moins pour le début.

Monsieur Charles-Nicolas s'informe du nombre de dossier escompté. Il s'avère qu'il y a pour l'instant une quinzaine en Guadeloupe et 40 en Martinique, qui sont en attente de procédure.

Madame NABAJOH demande de rectifier le destinataire de la fiche de pré-orientation, provisoirement mentionné au SCUIO-IP.

A la question de Monsieur EUTROPE sur le rôle du SCUIO-IP, il est précisé qu'il se limite à l'accueil, l'information et l'orientation et donc en matière de public VAE c'est ce même type de tâche qui est demandé au SCUIO-IP, sauf que pour ce type de public le travail est plus conséquent par individu reçu.

Monsieur EUTROPE ajoute qu'il faudrait doter, dans ce cas, le SCUIO de Martinique de personnels, parce que jusqu'à ce jour une seule personne assure la permanence, en cas d'absence le SCUIO reste fermé.

Madame PARIS répond que le SCUIO n'a jamais été fermé, 2 autres personnes peuvent assurer la permanence. S'agissant de la dotation en personnel, le dossier a été classé en quatrième position.

Elle ajoute qu'en matière de VAE, il ne faudrait pas que subsiste une confusion entre le point relais conseil du Conseil Régional et celui de l'UAG. Il faudrait envisager le changement du terme employé.

Monsieur DISPAGNE signale que jusqu'à ce jour, il assure le point relais-conseil sur le Campus de Schoelcher, le lien n'a pas encore été fait avec le SCUIO-IP.

Le Président affirme qu'il est conscient des difficultés rencontrées par les services communs ou composantes en matière de création de poste, il ne peut affirmer cependant que le poste classé en 4^{ème} position sera effectivement attribué au SCUIO-IP. Il précise en outre que la mise en place de la VAE à l'UAG est une volonté que nous avons, toutefois si l'établissement ne peut faire face que ce soit en moyens, en personnels ou autres, il avisera à ce moment là, de la suite à donner.

6. Questions posées par les étudiants au dernier CEVU :

a - Projets de développement de la vie étudiante, difficultés de rencontre et de dialogue.

Il a été institué depuis peu des réunions de rencontre et dialogue avec les membres étudiants élus au sein des Conseils.

S'agissant des projets de développement, Monsieur MAXIMIN fait part de son souhait de mettre « sur pied » un journal et une radio sur le campus de Fouillole, et d'établir un guide destiné aux nouveaux étudiants.

Monsieur EUTROPE signale que tous les frais de fonctionnement sont à la charge des associations (téléphone, ordinateur). Le manque de salles se fait cruellement ressentir. Quels moyens l'administration met-elle à la disposition des associations pour animer le campus, pour attirer les étudiants sur le campus ? Si des mesures concrètes sont prises, tout le monde sera gagnant.

Mademoiselle COUCHY informe que l'association « NOU LA » dont elle est la trésorière rencontre d'énormes difficultés pour maintenir le journal tant apprécié des usagers du campus de Schoelcher, elle ajoute que les subventions du FSDIE sont d'un très grand secours cependant à la base il faut absolument un local.

Monsieur MAXIMIN précise que l'association « LA CRANE » reçoit une subvention de l'UAG, mais que le bureau fait aussi du démarchage pour obtenir des fonds complémentaires.

Il a été porté à la connaissance du CEVU les problèmes que rencontrent les stagiaires de l'UFR STAPS pour regagner leurs lieux de stage que ce soit à Basse-Terre ou Anse-Bertrand. Ces frais de transport sont à la charge des étudiants.

Monsieur ARCONTE informe qu'il s'engage à étudier la question d'aide pour les transports des stagiaires de STAPS. S'agissant des salles pour les associations il précise que ce problème sera géré au niveau du CUR sur chaque campus.

A la question du Président sur l'état de la salle du COSEM, les étudiants du campus de Schoelcher confirment l'insalubrité de cette salle.

Le Président précise que parmi les salles du bâtiment DSI, une salle est destinée aux associations. Il souligne que cette salle sera pourvue d'ordinateurs.

Mademoiselle COUCHY regrette que les associations n'aient pas été informées de la prochaine disponibilité de cette salle.

b – Problème relatif à l'hygiène et à la sécurité sur les campus

- Serait-il possible d'assurer l'éclairage de l'UFR Droit jusqu'à l'arrêt du bus ?

Le Président précise que cela requiert l'élévateur de la Mairie de Pointe-à-Pitre, le délai d'attente est de trois semaines à un mois.

- Serait-il possible d'assurer une navette « tupp » devant les UFR le soir ? Monsieur ARCONTE signale que ce circuit est prévu après livraison des chantiers.
- Qu'en est-il de la création d'une clôture séparant l'UAG des habitations ?

Monsieur ARCONTE informe que cette clôture a été maintes fois réparée, il est question de la déplacer en bordure de la route ce qui nécessite le déplacement des lampadaires, ce n'est pas évident.

- Il existe des problèmes récurrents au niveau des sanitaires (éclairage défectueux, pas de papier toilette ou support détérioré, il faut aussi penser à une séparation garçon fille, à la qualité du support papier et aussi à l'accès pour les handicapés).

S'agissant de la vétusté des sanitaires, le Président informe que la réhabilitation est prévue dans la deuxième tranche des travaux des bâtiments de recherche. Monsieur Emile CELANIE, Ingénieur hygiène et sécurité de l'UAG, ajoute qu'il ne s'agit pas non plus de détériorer continuellement le matériel mis à disposition.

- La remise en état des sentiers empruntés par les usagers du campus de Schoelcher a-t-elle été envisagée ? La circulation est impossible en cas de pluie. Risque d'accidents.

Monsieur Emile CELANIE informe que les travaux concernant la planéité de ces sentiers seront entrepris.

- A-t-on envisager des actions pour éliminer la présence d'animaux errants sur le campus de Schoelcher ?

L'Ingénieur Hygiène et Sécurité informe qu'une demande sera faite pour la mise en fourrière des ces animaux. Il précise qu'il faut rester vigilant, ne pas les attirer en leur proposant de la nourriture.

- Concernant les problèmes de sécurité dans certains amphithéâtres (faux plafonds). Quelles mesures ont été prises?

Monsieur CELANIE informe que l'état des lieux a été fait, reste à trouver ces modèles de faux plafonds dans le commerce.

- A-t-on programmé une action de démoustication sur le campus de Schoelcher ? Il y a une invasion en ce moment.

L'Ingénieur Hygiène et Sécurité précise qu'il n'a pas été informé de ce problème, mais qu'il prendra l'attache de la DASS pour une intervention.

L'ingénieur Hygiène et sécurité de l'UAG qui est aussi nutritionniste, se met à la disposition des associations d'étudiants pour tout renseignement en matière nutritionnelle.

7. Désignation d'un membre enseignant pour la Commission PRP (Prime

pour Responsabilité Pédagogique).

Cette question ne présentant aucun caractère d'urgence est renvoyé à un autre CEVU.

8. Questions Diverses.

• Délivrance des diplômes à l'UAG

Compte tenu des problèmes rencontrés par l'UAG, il n'a pas été possible d'avancer dans ce dossier. Mais la mise en place est un sujet important. Un accord est intervenu entre le président et les recteurs sur la signature des diplômes. Une démarche a été entreprise par la secrétaire générale pour la réalisation.

• Respect de la semaine de révision

Le Vice-président rappelle la résolution du CEVU en date du 26 juin 2002 : **"Dans toutes les composantes un délai minimum de 4 jours doit être respecté entre la fin de tous les enseignements et le début des examens"**. Après discussion et à la demande des étudiants la formulation a été légèrement modifiée il s'agit de préciser **«4 jour ouvrés »**.

• Quelles sont les propositions pour conserver la filière MASS qui est menacée de fermeture ?

La conservation d'une filière est liée à l'effectif, il faudrait la rendre attractive. Toutefois il a été rappelé que le sujet avait été abordé lors du contrat quadriennal et qu'en définitive il avait été suggéré d'attendre deux ans avant de prendre des mesures drastiques.

• Sur la base de quels critères se fonde la répartition des primes pédagogiques ?

Monsieur Narayansamy signale que ces primes sont en effet attribuées sur la base de critères précis. Cependant concernant les intervenants de la BU, il est difficile de savoir si les enseignements sont compris dans leurs heures statutaires ou pas. A la question de Mme BERNABE sur la diffusion des résultats des travaux du conseil restreint du CEVU, Madame MORAVIE précise que les propositions du conseil restreint du CEVU sont approuvées par le Conseil restreint du CA. Seul le personnel concerné est informé, il n'y a pas de diffusion générale aux membres du CEVU puisque ces attributions concernent des personnes.

• Demande de précision sur l'ouverture des classes préparatoires de lettres

Le vice-président du CEVU signale qu'une convention est en cours de signature avec la classe préparatoire de lettre sup qui s'ouvre à la rentrée 2003 à Basse- Terre. Il rappelle que nous avons des conventions avec toutes les prépas des académies de Guadeloupe et Martinique.

• Dotation « Aide aux projets » que deviennent les fonds non utilisés à cause de la grève ?

Cette question concerne un projet d'un groupe d'étudiants de L' IESG, qui n'a pas été réalisé. Il est précisé que la demande devra être réitérer parce que les fonds non utilisés sont reportés à l'année suivante.

• Difficulté d'expression au sein du Conseil de la Faculté des lettres

Il est porté à la connaissance du CEVU le mal-être grandissant des étudiants élus au sein du conseil de la Faculté des lettres. Ces derniers s'interrogent sur leur rôle au Conseil. Ils jugent le temps de parole inéquitable entre les membres. Ils pensent ne pas être considérés comme des élus à part entière. Le Conseil informe qu'il n'y a pas de solution administrative à ce problème. Cependant il demandera au doyen de la faculté de veiller au respect du droit des élus étudiant pour le bon fonctionnement des conseils.

• Existe-t-il un contrôle effectif de la présence des responsables de filières sur le campus à l'issue des périodes d'examen – difficultés de consultation des copies.

Certains étudiants déplorent l'absence des responsables de filières, après les examens ce qui engendre des difficultés pour la consultation de leur copie, ainsi que des problèmes d'affichage. Le Vice-président ré-affirme le droit des étudiants à consulter leur copie d'examen. La réglementation en vigueur ne fixe pas de délai précis pour ces consultations. Il précise que s'il faut légiférer le CEVU le fera, parce que les composantes doivent tout mettre en œuvre pour la consultation.

Quelles sont les possibilités de recours lorsque l'enseignant refuse de laisser consulter la copie ?

Le Vice-président signale que la réglementation sera rappelée et il demandera aux composantes de fixer un calendrier pour la consultation des copies.

• Statut de l'étudiant élu au sein d'un Conseil

Le président signale que ce sujet revient souvent lors des réunions des commissions de vie sociale étudiante. Il précise qu'il est tout à fait favorable à cette idée, un statut de l'élu étudiant pourrait être proposé au Conseil d'Administration de l'UAG. Une réflexion sera engagée dans ce sens.

Les élus du campus de Fouillole font un certain nombre de propositions dont un badge pour les élus, et la modification du nombre de TD.

Fin de séance à 13 heures 10.